

## **Nouvelles dispositions sanitaires, l'Établissement Français du Sang vous informe.**

Le 22 janvier 2021, le Haut Conseil pour la Santé Publique (HCSP) a publié de nouvelles recommandations destinées à freiner la propagation de la Covid19 et notamment de ses nouveaux variants.

Parmi elles, une **distanciation sociale de 2 mètres**, contre 1 mètre auparavant, doit être respectée entre les personnes lorsque celles-ci ne portent pas de masques.

Dès lors que les donneurs portent un masque, la distanciation sociale demandée reste d'un mètre.

Ces nouvelles dispositions sanitaires seront mises en œuvre à partir de **lundi 1<sup>er</sup> février** dans nos collectes mobiles et maisons du don. Elles impactent inévitablement l'EFS et la collecte de sang, en particulier le moment de la collation lors duquel les donneurs retirent leur masque afin de s'hydrater et de s'alimenter. La collation étant une étape de la collecte traditionnellement prise en charge par les ADSB (bien que des adaptations dues à la crise sanitaire aient été mises en place dans de nombreuses régions), ce nouveau dispositif engendre des conséquences sur les actions des bénévoles.

Le dispositif est donc le suivant :

- Dans la mesure du possible, chaque équipe de collecte fera le nécessaire pour respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** entre les donneurs dans l'espace de Pause A+ dédié à la collation tout en garantissant leur surveillance par le personnel.
- Si la distanciation sociale de 2 mètres peut être observée, la collation est maintenue dans les mêmes conditions que jusqu'alors.
- Dans le cas où la distanciation sociale de 2 mètres ne peut pas être respectée en raison de contraintes d'espaces, les donneurs devront **garder leur masque**. Des mesures seront prises localement par les EFS régionaux pour assurer la sécurité des donneurs après leur don.:
  - Possibilité d'une collation adaptée : liquide (eau, jus de fruit...) à la paille sur place et sous la surveillance du personnel EFS et fourniture d'une collation solide à emporter,
  - Possibilité de retrait des tables ou de nouvelles répartitions des chaises dans la salle de Pause A+,
  - Possibilité d'installation de tentes/barnums pour l'installation de la collation,
  - Etc. ...

Les autres mesures déjà mises en place depuis le début de la crise sanitaire et intégrées par les bénévoles se poursuivent (port du masque chirurgical pour tous, utilisation du gel hydro alcoolique...).

Il est important de préciser qu'à l'issue d'un don, **la prévention des malaises vagues est assurée par l'hydratation des donneurs et la surveillance post-don qui doit être suffisante (20 minutes)**. Les aliments solides fournis habituellement par l'EFS représentent un complément destiné à maintenir les donneurs sous la surveillance du personnel de collecte. Le maintien du port du masque doit conduire à une vigilance particulière dans la détection des premiers signes de malaise.

Ces nouvelles contraintes sanitaires, que nous espérons ponctuelles, viennent une nouvelle fois nous pousser à trouver, ensemble, des moyens d'adaptation afin de poursuivre notre mission d'autosuffisance coûte que coûte.

La sécurité des donneurs, des patients, des bénévoles et du personnel demeure l'absolue priorité de l'EFS.

Nous n'avons aucun doute sur la capacité des bénévoles à comprendre et à adapter leurs actions en application de ces nouvelles mesures et souhaitons leur renouveler une nouvelle fois notre gratitude et nos remerciements pour leur implication pour le don de sang en cette période particulière.

Bien cordialement,

**Florine Bourgeois**

Chargée de communication institutionnelle et partenariats

Direction de la communication et de la marque

**Etablissement français du sang**

20, Avenue du stade de France | 93218 La Plaine Saint-Denis

Tél : 01.55.93.28.68 | 07.86.79.82.48

[efs.sante.fr](http://efs.sante.fr) - [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)